

# Conditions Générales de Services

## Import et commercialisation de Produits sur la Plateforme

### Prestations Digitales

#### Conditions Générales de Services (import et commercialisation de Produits sur la Plateforme / Prestations Digitales)

Version du 16/02/2026

#### Préambule

La société SAFI SALONS FRANÇAIS ET INTERNATIONAUX, société anonyme à Directoire et Conseil de surveillance, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 388 424 129, dont le siège social est sis 6-8 rue Chaptal 75009 PARIS (ci-après « **MAISON & OBJET** ») propose aux exposants (ci-après « **les Exposants** ») du salon MAISON & OBJET (ci-après « **le Salon** »), la possibilité d'importer et de commercialiser des produits sur la plateforme accessible à l'adresse suivante : <https://mom.maison-objet.com> (ci-après « **la Plateforme** ») à des clients professionnels (ci-après « **les Clients** »), ainsi que d'autres Prestations Digitales, selon les options que les Exposants auront choisies.

(ci-après « **les Services** »).

Les présentes CGS ont vocation à régir la relation contractuelle entre MAISON & OBJET et les Exposants pour la mise à disposition des Services.

#### IMPORTANT

La fourniture des Services implique l'acceptation sans réserve de l'Exposant des présentes Conditions Générales de Services (CGS).

#### Article 1. Définition

Les termes employés ci-après ont, dans le présent Contrat, la signification suivante :

- « **Back-Office** » : désigne l'interface permettant à l'Exposant d'accéder à son espace personnel à partir duquel il pourra notamment importer les Produits sur la Plateforme et suivre les Commandes de Produits.
- « **Bon de Commande** » : désigne les conditions, notamment tarifaires, dédiées aux Prestations Digitales souscrites par l'Exposant au titre des présentes et détaillées dans le Bon de Commande.
- « **Boutique** » : désigne la page de la Plateforme dédiée à la présentation de l'Exposant et de ses Produits (Fiche Produit) accessible aux Clients.
- « **Catalogue** » : désigne le catalogue de Produits que l'Exposant souhaite présenter à la vente par l'intermédiaire de la Plateforme.
- « **Clients** » : désigne toute personne qui garantit avoir la qualité de professionnel telle que définie par le droit et la jurisprudence française, qui accède à la Plateforme en étant inscrit et pouvant procéder à une Commande de Produit auprès de l'Exposant de son choix. A ce titre, il est expressément prévu que le Client est une personne physique ou morale, publique ou privée, qui agit à des fins entrant dans le cadre de son activité commerciale, industrielle, artisanale, libérale ou agricole.
- « **Commande** » : désigne tout achat de Produits réalisé par un Client sur la Plateforme.
- « **Conditions Commerciales** » : désigne les conditions de vente applicables sur la Plateforme et ayant vocation à compléter ou remplacer les CGV de l'Exposant en cas d'absence, de lacune de celles-ci ou d'incompatibilité avec les Conditions Commerciales.
- « **Conditions Générales de Services** » ou « **CGS** » : désigne les présentes conditions contractuelles conclues entre l'Exposant et MAISON & OBJET, y inclus ses éventuelles annexes.
- « **Contenus** » : désigne l'ensemble des informations, textes, logos, marques, photographies, vidéos, données et de façon générale tous les éléments et contenus de l'Exposant publiés sur la Plateforme, et/ou communiqués par lui en vue de leur publication dans les outils de communication du Salon (application, site internet, réseaux sociaux, emailings, publicité digitale et contenus sponsorisés, etc.), selon les modalités, la forme et les conditions qui lui sont proposées dans le cadre des Services.
- « **Contrat** » : désigne l'ensemble contractuel composé par le Contrat de participation au salon, le Règlement Général de MAISON & OBJET et les présentes Conditions Générales de Services.
- « **Contrat de Vente** » : désigne l'ensemble contractuel encadrant la vente du Produit sur la Plateforme par un Exposant auprès d'un Client. Le Contrat de Vente est constitué par :
  - La Fiche Produit ;
  - Les Conditions Générales de Vente du Vendeur ;
  - Les Conditions Commerciales de la Plateforme, le cas échéant. Il est précisé qu'en cas de lacune ou d'absence des Conditions Générales de Vente du Vendeur, ou de contradiction entre les Conditions Générales de Vente de l'Exposant et les Conditions Commerciales, ces dernières s'appliqueront prioritairement.
- « **Exposant** » et/ou « **Vendeur** » : désigne tout professionnel au sens de l'article liminaire du Code de la consommation qui participe au Salon de MAISON & OBJET et qui bénéficie des présents Services. Il est précisé que l'Exposant et/ou le Vendeur est établi au sein de l'Union européenne.
- « **Fiche Produit** » : désigne l'offre commerciale liée à un Produit rédigée par l'Exposant, devant fournir l'ensemble des informations essentielles légalement requises.
- « **Identifiants** » : désigne les identifiants de l'Exposant lui permettant d'accéder à son Back Office.

- « **Informations confidentielles** » : désigne toutes les informations financières, juridiques, techniques, commerciales, stratégiques, ainsi que les données, documents de toute nature, dessins, concepts, secrets de fabrication, savoir-faire, systèmes d'information, logiciels, transmis ou portés à la connaissance d'une Partie au titre du Contrat, quels que soient la forme et/ou les supports utilisés.
- « **Jours Ouvrés** » : désignent les jours habituellement travaillés en France, c'est-à-dire du lundi au vendredi, à l'exclusion des jours fériés, entre 9 h et 18 heures (ci-après les « **Heures Ouvrées** »).
- « **KPI** » : désigne les critères de qualité (Key Performance Indicators) définis en Annexe, que les Parties s'engagent à respecter dans le cadre de leurs relations contractuelles pour leur intérêt commun.
- « **Parties** » : au pluriel, désigne ensemble MAISON & OBJET et l'Exposant. Au singulier, désigne MAISON & OBJET ou l'Exposant, de façon indifférenciée.
- « **Plateforme** » : désigne la plateforme en ligne accessible à l'adresse suivante : <https://mom.maison-objet.com>.
- « **Prestataire de Services de Paiement** » ou « **PSP** » : désigne la société détentrice d'un agrément bancaire, fournissant des services de paiement aux Exposants afin de leur permettre d'encaisser les paiements des Clients. Le Prestataire de Services de Paiement de MAISON & OBJET est : MANGOPAY SA, Société anonyme de droit luxembourgeois, au capital de 24.700.000 euros, dont le siège social est situé 2, avenue Amélie, L-1125 Luxembourg et immatriculée au Registre du commerce et des sociétés luxembourgeois sous le numéro B173459 ;
- « **Prestations Digitales** » : désigne les Prestations proposées par MAISON&OBJET aux exposants en vue de renforcer leur visibilité sur MOM et de rester en contact avec leurs Clients.
- « **Produit** » : désigne tout objet ou accessoire de maison à savoir : décorations, textiles maison, éclairages, fashion, mobiliers de cuisine, objets pour enfant, meubles d'extérieur, etc. et appartenant aux catégories pouvant être vendues sur la Plateforme.
- « **Règlement Général de MAISON & OBJET** » : désigne les conditions contractuelles applicables à l'organisation du Salon MAISON & OBJET.
- « **Services** » : désigne l'ensemble des services proposés par MAISON & OBJET aux Exposants dans le cadre des présentes. Les Services incluent :
  - « **Le Service d'import de Produits sur la Plateforme** » qui désigne la possibilité pour l'Exposant de présenter des Produits sur la Plateforme, selon les conditions définies dans la demande de participation au Salon ;
  - **Les « Prestations Digitales »** ;
  - « **Services d'intermédiation** » qui désigne la possibilité pour l'Exposant de commercialiser aux Clients les Produits susvisés.
  - « **Services de Paiement** » : désigne les Services et solutions de paiement fournis par le PSP et permettant à l'Exposant de recevoir les montants payés en règlement des Commandes de Produits.
- « **Utilisateur** » : désigne toute personne qui accède et navigue sur la Plateforme, qu'il soit Exposant, Client, ou simple internaute.

## Article 2. Documents contractuels

Le Contrat est composé, par ordre de préséance, des documents contractuels suivants :

- Le Règlement Général de MAISON & OBJET ;
- Les Conditions Générales de Services import et commercialisation de Produits sur la Plateforme et ses Annexes.

## Article 3. Objet

Les présentes CGS ont pour objet de fixer les conditions contractuelles dédiées à la fourniture des Services ainsi que les droits et obligations des Parties.

## Article 4. Modalités d'accès aux Services

Pour pouvoir bénéficier des Services, l'Exposant devra notamment :

- Accepter au préalable le Règlement général de MAISON & OBJET (y compris cette annexe).
- Agir en qualité de professionnel au sens de l'article liminaire du Code de la consommation ;
- Vendre les Produits à partir d'un pays de l'Union Européenne ;
- Proposer des Produits correspondants aux catégories de Produits disponibles sur la Plateforme ;
- Fournir l'ensemble des informations permettant de justifier à MAISON & OBJET qu'il a rempli ses obligations au titre de la responsabilité élargie des producteurs tel que prévue aux articles L. 541-10 et suivants du Code de l'environnement, à savoir notamment, les identifiants uniques correspondants aux Produits soumis à cette responsabilité élargie des producteurs ;
- Fournir l'ensemble des Contenus devant figurer sur sa Boutique (présentation de sa marque, les Fiches Produits, etc.) et, dans les outils de communication du Salon et de MOM.
- Fournir l'ensemble des documents de KYC demandés par MAISON & OBJET à savoir notamment un justificatif d'identité (passeport, carte d'identité, permis de conduire, etc.), une preuve d'enregistrement auprès du registre du commerce (pour la France : un extrait de Kbis de moins de 3 mois, avis de situation SIRENE de moins de 3 mois, etc.), les derniers statuts signés et à jour de la société, la déclaration UBO.

Les informations que l'Exposant fournit à MAISON & OBJET et aux Clients dans le cadre des Services doivent être complètes, exactes, à jour, sincères et n'être entachées d'aucun caractère trompeur.

Les présentes CGS entreront en vigueur sous réserve de l'acceptation par MAISON & OBJET de l'inscription de l'Exposant au Salon MAISON & OBJET.

## Article 5. Services

### 5.1. Services d'import de Produits sur le catalogue de la Plateforme

#### 5.1.1. Description du Service

Ce Service permet à l'Exposant de pouvoir référencer des Produits sur la Plateforme afin que les Clients puissent les Commander.

Pour cela, l'Exposant bénéficiera d'une Boutique lui offrant de la visibilité auprès des Clients et intégrant :

- Une page de présentation de sa marque intégrant notamment toutes les informations légales que le Client doit recevoir (informations légales, Contrat de vente, etc.) ;
- Les Fiches Produits des Produits qu'il souhaite proposer à la vente intégrant notamment les informations précontractuelles que le Client doit recevoir avant de passer une Commande.

Grâce à ce Service, les offres commerciales proposées par l'Exposant sont intégrées au catalogue général de Produits de la Plateforme.

L'Exposant est informé qu'il publie les Contenus figurant sur sa Boutique (Page de présentation et Fiches Produits), ainsi que dans les outils de communication, du Salon et de MOM, sous sa seule et entière responsabilité. Il est rappelé à l'Exposant qu'il est alors tenu au respect de l'ensemble de la réglementation en vigueur lui étant applicable, que celle-ci concerne les informations précontractuelles à fournir au Client ou les obligations liées à l'exécution de la vente du Produit en tant que tel.

Ainsi, il est précisé que l'Exposant est seul décideur du contenu de ses offres commerciales, MAISON & OBJET sera seulement hébergeur de ces Contenus

L'Exposant est expressément informé que l'accès à ces Services implique qu'il se connecte à son Back Office à l'aide ses Identifiants. Dans le cadre des Services, l'Exposant s'engage à maintenir les Identifiants rigoureusement secrets, à prendre toute mesure pour en préserver la confidentialité et à avertir MAISON & OBJET en cas d'utilisation non autorisée ou frauduleuse de son Back-Office ou de ses Identifiants dès qu'il en aura connaissance, par tous moyens. De convention expresse entre les Parties, toute opération effectuée au moyen des Identifiants de l'Exposant est réputée émaner de l'Exposant, qui en assume seul la responsabilité.

Il est convenu entre les Parties que tout manquement au présent article pourra entraîner la suspension de plein droit de son accès aux Services.

#### 5.1.2. Classement des Produits sur la Plateforme

Les Produits des Exposants seront présentés sur la Plateforme selon les types de classement suivants :

- Catégorie et sous-catégorie (objets déco, mobilier, textile maison, éclairage, fashion, cuisine, kids, outdoor, espace de travail ;
- Classement des vendeurs (y inclus les Exposants) de la Plateforme ;
- Classement par une sélection de Produits faite par MAISON & OBJET ;

Tout Utilisateur pourra également utiliser :

- Le moteur de recherche pour rechercher un Produit ou un vendeur spécifique de la Plateforme (y inclus les Exposants). Dans ce cas, les résultats correspondants à sa recherche seront présentés par défaut à l'Utilisateur selon un critère de pertinence déterminé comme suit : sont affichés en priorité les Produits ou vendeur de la Plateforme (y inclus les Exposants) présentant le plus de liens avec les mots clés utilisés par l'Utilisateur ;
- Les filtres de la Plateforme pour affiner ses recherches de Produits ou vendeurs de la Plateforme (y inclus les Exposants).

En tout état de cause, tout référencement préférentiel ou prioritaire d'un Produit sera porté à l'attention de l'Utilisateur, conformément à la réglementation en vigueur.

### 5.2. Services d'intermédiation en ligne

#### 5.2.1. Sur la conclusion du Contrat de vente

##### *i. Sur les conditions de vente des Produits*

L'Exposant est seul responsable de la vente (incluant la livraison) des Produits commandés par les Clients.

La vente des Produits par l'Exposant au Client est régie par le Contrat de Vente. Il est à ce titre rappelé que MAISON & OBJET met à disposition des Exposants une Boutique sur la Plateforme leur permettant de fournir l'intégralité des informations précontractuelles que le Client doit recevoir en vertu de la réglementation en vigueur lui étant applicable.

Par conséquent, il est précisé que l'Exposant sera notamment responsable :

- De la fourniture du Contrat de vente lequel inclut les CGV de l'Exposant ; et
- Du respect des obligations liées à l'exécution de la vente du Produit (suivi de la Commande, livraison du Produit, gestion du service après-vente, etc.).

MAISON & OBJET agira en tant que simple intermédiaire et ne pourra en aucun cas être tenue responsable de la conclusion ou de la non-conclusion du Contrat de vente entre l'Exposant et les Clients ainsi que de l'exécution de ce Contrat de vente (livraison, service après-vente, etc.).

Les Conditions Commerciales de la Plateforme sont proposées afin d'harmoniser la politique commerciale applicable aux ventes de Produits sur la Plateforme.

En cas de lacune, d'absence des CGV de l'Exposant ou de contradiction entre les Conditions Commerciales et les CGV de l'Exposant, les Conditions Commerciales de la Plateforme s'appliqueront prioritairement.

En acceptant les présentes Conditions Générales de Service (CGS), l'Exposant garantit que ses CGV sont en tous points conformes aux Conditions Commerciales de la Plateforme. L'Exposant accepte expressément que les Conditions Commerciales de la Plateforme s'appliquent prioritairement dans l'hypothèse où ses CGV n'y seraient pas conformes.

*ii. Prix des Produits*

Le Prix des Produits est librement défini par l'Exposant, dans le respect des lois et règlements en vigueur. L'Exposant est responsable du prix indiqué.

Ils sont exprimés en euros Hors Taxes (HT) et Toutes Taxes Comprises (TTC).

*iii. Sur le paiement des Produits par le Client :*

Le Client aura la possibilité de payer les Produits selon les modes de paiement proposés sur la Plateforme à savoir par :

- Paiement direct par l'intermédiaire du PSP de la Plateforme (Cartes bancaires, Prélèvement SEPA) ;

*iv. Sur la responsabilité de l'Exposant quant aux Produits :*

L'Exposant reconnaît qu'il est seul responsable de la détermination des obligations légales et réglementaires qui lui incombent, selon ses qualifications, son statut et la nature des Produits qu'il commercialise et du respect desdites obligations, tout particulièrement concernant les mesures protectrices de l'environnement, notamment au titre de la responsabilité élargie du producteur pour les Produits concernés.

En particulier, lorsqu'elles sont applicables, l'Exposant s'engage à assurer toute obligation de rappel et/ou de retrait des Produits qui lui serait imposée dans les conditions imposées par la réglementation en vigueur.

L'Exposant s'engage également à fournir à MAISON & OBJET pour tout Produit concerné l'identifiant unique prévu par l'article L. 541-10-13 du Code de l'environnement et les justificatifs afférents afin de permettre à MAISON & OBJET de vérifier le respect des obligations environnementales par l'Exposant, ou le producteur des Produits.

Il est rappelé que cet identifiant doit être mentionné dans le Contrat de vente fourni par l'Exposant.

L'Exposant accepte expressément que dans l'hypothèse où il manquerait à ses obligations, MAISON & OBJET pourra de plein droit lui facturer l'ensemble des coûts qu'il aura dû assumer dans cette hypothèse.

En aucun cas, MAISON & OBJET ne pourra être tenue responsable d'un manquement de l'Exposant au titre du présent article et, à ce titre, il s'autorise à retirer de la Plateforme toute Fiche Produit qui lui aura été signalée par les autorités compétentes comme portant sur des Produits non conformes.

*v. Sur les contestations / litiges entre l'Exposant et le Client*

Il est rappelé que MAISON & OBJET est un simple intermédiaire entre le Client et l'Exposant. MAISON & OBJET ne pourra pas voir sa responsabilité engagée pour l'exécution même de la Commande, y inclus la vente, la livraison ou tout service après-vente lié aux Produits.

L'Exposant, en utilisant les différents services proposés par MAISON & OBJET pour vendre ses Produits, reconnaît qu'il engage également l'image de marque de MAISON & OBJET. L'Exposant reconnaît donc que ses agissements, qui ne respecteraient pas l'ensemble des obligations stipulées au présent Contrat, peuvent avoir un effet préjudiciable pour MAISON & OBJET.

Il est rappelé qu'en cas de réclamation sur les Produits vendus, tout Client aura la possibilité de le déclarer depuis son espace Client, via un formulaire dédié. L'Exposant sera immédiatement informé des réclamations de Clients par email. L'Exposant sera ensuite invité à prendre connaissance du détail du litige par l'intermédiaire de son Back-Office et à y répondre, par ses propres moyens, dans les meilleurs délais.

Soucieux de l'image de sa Plateforme, MAISON & OBJET invite l'Exposant à faire ses meilleurs efforts pour résoudre amiablement tout litige l'opposant au Client et à résoudre le litige dans les délais prévus par l'Annexe KPI.

vi. *Données résultant de l'utilisation des Services :*

MAISON & OBJET aura accès aux données issues de l'ensemble des transactions réalisées par l'intermédiaire de la Plateforme. En l'occurrence, MAISON & OBJET aura principalement accès à toutes les informations fournies pour la Commande des Produits (civilité, nom, prénom, adresse de livraison, numéro de téléphone, adresse de facturation).

#### 5.2.2. Services de paiement

Les Services de paiement permettant à l'Exposant d'être payé par le Client sont fournis par le Prestataire de Services de paiement (PSP).

Pour pouvoir bénéficier des services de paiement, l'Exposant devra accepter le CONTRAT-CADRE de MANGOPAY (prestataire PSP), accessible via le lien suivant : <https://mangopay.com/terms-and-conditions/payment-services>

Il est entendu entre les Parties que les présentes CGS et les conditions générales du PSP sont des contrats interdépendants, conformément à l'article 1186 du Code Civil.

Ainsi MAISON & OBJET pourra librement, de plein droit et sans délai, mettre fin aux présentes dans l'hypothèse où le PSP mettrait fin à ses relations contractuelles avec l'Exposant et/ou dans les cas visés au paragraphe ci-dessous, sans que cela ne puisse ouvrir le droit à une quelconque indemnisation de l'Exposant.

Il est précisé que MANGOPAY se réserve le droit de refuser toute demande d'ouverture d'un compte de paiement d'un Exposant. MANGOPAY pourra également demander toute information ou justificatif complémentaire à l'Exposant avant d'effectuer toute transaction, et pourra suspendre ou clôturer un compte de paiement, de sa propre initiative et sans donner de motif ni droit à indemnisation.

## Article 6. Modalités financières

### 6.1. Prix des Services

#### 6.1.1. Concernant le Service d'import des Produits sur la Plateforme

Les frais relatifs au Service d'Import des Produits sur la Plateforme sont automatiquement inclus dans le calcul du prix de la participation de l'Exposant (tels que prévus dans la demande de participation au Salon), selon la formule et les options que l'Exposant aura choisies.

#### 6.1.2. Concernant le Service d'intermédiation en ligne

En contrepartie des Services d'intermédiation, l'Exposant s'engage à verser à MAISON & OBJET une commission sur chaque Commande conclue, selon les conditions mentionnées ci-dessous :

Montant de la commande	Commission MOM SEPA / virement HT	Commission MOM CB HT
< 800 € HT	25 €	30 €
800 – 1.500 € HT	50 €	60 €
1.500 – 3.000 € HT	100 €	120 €
>3.000 € HT	150 €	-

### 6.2. Facturation du Services d'intermédiation

La souscription au Service d'intermédiation donne lieu à des modalités financières détaillées dans l'article 6.1.2 des présentes CGS.

En cas de défaut ou de retard de paiement pour ce Service, les pénalités de retard seront calculées de la façon suivante :

Pénalités de retard = (montant ttc de la facture x Taux Légal Applicable pour le semestre) X (nombre de jours de retard dans le semestre / 365).

Le Taux Légal Applicable s'entend du taux d'intérêt appliqué par la Banque Centrale Européenne à son opération de refinancement la plus récente majoré de dix (10) points de pourcentage.

Les pénalités de retard sont exigibles le jour suivant la date de règlement figurant sur la facture, sans qu'aucune mise en demeure ne doive être envoyée au préalable.

Tout Expositant en situation de retard de paiement est de plein droit débiteur, à l'égard de MAISON & OBJET, d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant de 40 euros. Lorsque des frais de recouvrement exposés sont supérieurs au montant de cette indemnité forfaitaire, MAISON & OBJET pourra demander une indemnisation complémentaire, sur justification.

Outre les pénalités de retard, le défaut de paiement de l'Expositant entraîne automatiquement une suspension dudit Service jusqu'au règlement complet des sommes dues et ce par carte bancaire, virement bancaire ou prélèvement automatique.

### 6.3. Paiement de l'Expositant

L'Expositant sera payé par le PSP tous les 5, 15 ou 25 du mois sous réserve que l'une des conditions suivantes soit satisfaite :

- Soit, lorsque le Client confirme la bonne réception de sa Commande par l'intermédiaire de son Compte ;
- Soit, automatiquement, dix (10) jours à compter de la date d'expédition de la Commande si le Client n'a pas confirmé la bonne réception de sa Commande par l'intermédiaire de son Compte.

## Article 7. Obligations de MAISON & OBJET

### 7.1. Obligations générales de MAISON & OBJET

MAISON & OBJET s'engage à réaliser les Services dans le respect des règles applicables eu égard à l'objet des présentes CGS telles que ces règles résultent des règles de l'art, normes européennes, lois, décrets, arrêtés et textes législatifs, réglementaires ou administratifs nationaux, locaux ou professionnels.

Il est expressément convenu entre les Parties que MAISON & OBJET est soumise à une obligation générale de moyens et qu'elle n'est tenue à aucune obligation de résultat ou de moyens renforcés d'aucune sorte.

### 7.2. Transparence financière

Conformément à l'article 242 bis du Code Général des Impôts, MAISON & OBJET s'engage à fournir une information sur les obligations fiscales et sociales qui incombent aux personnes qui réalisent des transactions commerciales par son intermédiaire.

A ce titre, l'Expositant est informé de ses obligations civiles et fiscales détaillées sur les liens suivants :

- Concernant les obligations fiscales : <https://www.impots.gouv.fr/portail/node/10841>
- Concernant les obligations sociales : <https://www.urssaf.fr/portail/home/espaces-dedies/activites-relevant-de-leconomie.html>

Conformément à l'article 1649 ter A du Code Général des Impôts, l'Expositant est expressément informé, qu'au plus tard le 31 janvier de l'année suivant celle au cours de laquelle des transactions ont été réalisées par l'intermédiaire de MAISON & OBJET, certaines des informations le concernant seront communiquées à l'Administration Fiscale.

MAISON & OBJET s'engage également à fournir annuellement à l'Expositant et au plus tard le 31 janvier de chaque année, les informations transmises à l'administration fiscale le concernant (Art. 1649 ter D du Code Général des Impôts).

L'Expositant est informé du fait que MAISON & OBJET est tenue de mettre en œuvre les diligences nécessaires à son identification au titre de l'article 1649 ter D du Code Général des Impôts. Ainsi, si l'Expositant refuse après deux rappels de MAISON & OBJET de fournir les informations nécessaires pour qu'elle puisse respecter les obligations lui incombant, les accès aux présents Services pourront être suspendus pendant un délai maximum de soixante jours. A l'issue de ce délai, si l'Expositant n'a pas fourni les informations demandées par MAISON & OBJET, MAISON & OBJET pourra résilier les présentes CGS et supprimer la Boutique et les Contenus publiés par l'Expositant sur la Plateforme dans les conditions détaillées à l'article 13 des présentes.

Par ailleurs, l'Expositant est expressément informé que les informations délivrées à l'administration fiscale au titre de l'article 1649 ter A du Code Général des Impôts, pourront être communiquées à l'administration fiscale d'un autre Etat membre de l'Union européenne ou d'un Etat ou territoire ayant conclu avec la France une convention permettant un échange automatique des informations prévues au I du même article 1649 ter A du Code Général des Impôts.

Le chiffre d'affaires généré par l'intermédiaire de la Plateforme devra nécessairement être déclaré à l'administration fiscale compétente au même titre que les revenus générés par l'Expositant au titre de son activité professionnelle habituelle. Ainsi l'Expositant reste seule responsable de ses obligations déclaratives en matière de TVA, y compris dans l'hypothèse de transactions transfrontières.

## Article 8. Obligations de l'Expositant

En sus des obligations détaillées dans les présentes CGS, l'Expositant s'engage en outre à soigner sa relation avec le Client.

A ce titre, l'Expositant s'engage à adopter une communication courtoise et respectueuse avec les Clients et de mettre tous les moyens pour lui répondre dans le délai déterminé au sein de l'Annexe 1 « KPI ».

En tant qu'éditeur au sens de la réglementation française et de la jurisprudence, l'Exposant est seul responsable des Contenus publiés sur la Plateforme et/ou communiqués par lui en vue de leur publication dans les outils de communication du Salon et de MOM (application, site internet, réseaux sociaux, emailings, publicité digitale et contenus sponsorisés, etc.).

A ce titre, l'Exposant fait son affaire de tout litige et de toute poursuite judiciaire relative à ses données et Contenus. En aucun cas la responsabilité de MAISON & OBJET ne pourra être engagée en cas de violation de droits des tiers ou encore, à titre d'exemple, en cas d'erreurs ou omissions.

L'Exposant reconnaît également être propriétaire des Produits qu'il commercialise et/ou détenir toute autorisation pour leur commercialisation, et notamment des autorités publiques ou de tiers en leur qualité de distributeur.

Afin de permettre à MAISON & OBJET d'accomplir les Services dans les meilleures conditions, l'Exposant s'engage à :

- Proposer à la vente des Produits respectant les critères de qualité et d'image définis par MAISON&OBJET
- S'assurer du maintien de toutes les autorisations nécessaires à la vente des Produits ;
- Respecter l'Annexe « KPI » des présentes définissant les engagements de qualité du Vendeur à l'égard de la Plateforme ;
- Se connecter régulièrement à son Back-Office pour suivre le statut de ses Commandes et mettre à jour le statut de ses stocks ;
- Fournir tous les documents et informations en sa possession et utiles pour la réalisation des Services et pour les maintenir à jour ;
- Détenir les droits de propriété intellectuelle ou toute autorisation requise sur l'ensemble des Contenus, informations et documents transmis ;
- Effectuer une sauvegarde régulière de ses Contenus.

Chaque Exposant s'engage à :

- Garantir la légalité et la conformité des Produits commercialisés aux Clients ;
- Collaborer avec MAISON & OBJET dans la mesure requise, sans que son intervention ne puisse être qualifiée d'immixtion ;
- Payer le prix correspondant (1) à l'organisation du salon, (2), aux Services et (3) aux Services d'intermédiation ;
- Effectuer une sauvegarde régulière de ses données sur son Back Office.

En tout état de cause, chaque Exposant a notamment pour obligation de :

- Ne pas diffuser tout contenu, données, informations, et le cas échéant, ne pas proposer de Produits contraires aux bonnes mœurs ou à l'ordre public ;
- Ne pas détourner la finalité des Services pour détourner les Clients vers son site ou encore pour commettre des crimes, délits ou contraventions réprimées par le code pénal ou toute autre loi ;
- Respecter la vie privée des tiers et la confidentialité des échanges avec MAISON & OBJET ;
- Se conformer à toutes les lois, règlements en vigueur encadrant notamment la communication sur internet (en ce compris, sans que cette liste soit limitative, la loi pour une République Numérique du 7 octobre 2016, la loi Macron du 25 août 2015, la loi Hamon du 17 mars 2014, la Loi pour la Confiance dans l'Économie Numérique du 21 juin 2004) et/ou règles qui pourraient empêcher, limiter ou réglementer la diffusion d'informations ou de données, et sans que cela soit exhaustif, à se conformer à la Loi « Informatique, fichiers et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée par la loi du 20 juin 2018, au RGPD, aux codes de bonnes conduites et à la Netiquette, aux règles de l'art telles que par exemple établies par la CNIL (Commission Nationale Informatique et Libertés / [www.cnil.fr](http://www.cnil.fr)) ou la FEVAD (Fédération des Entreprises de Vente à Distance / [www.fevad.com](http://www.fevad.com)), à la protection de la vie privée, au respect des droits de propriétés. Il est précisé que cette obligation est étendue au respect des normes en vigueur dans chaque pays ciblé par l'Exposant dans ses campagnes ;
- S'assurer que ses fournisseurs et fabricants respectent la législation européenne en vigueur relative à la sécurité générale des Produits ainsi que les lois, normes et réglementations nationales et européennes, notamment, mais sans s'y limiter, la conformité à l'obligation générale de sécurité (directive UE 2001/95), la conformité aux exigences des réglementations sectorielles, la conformité aux allégations associées aux Produits, ainsi que la conformité aux obligations d'information prévues par la Loi n°2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire (*exemples : information du consommateur sur les qualités et caractéristiques environnementales du Produit ou son indice de réparabilité, respect des conditions d'apposition des mentions sur les emballages ou relatives aux modalités du tri du Produit, etc.*).
- Ne pas chercher à porter atteinte au sens des articles 323-1 et suivants du Code Pénal aux systèmes de traitements automatisés de données mis en œuvre pour l'exploitation de la Plateforme ;
- Ne pas violer ou tenter de violer la sécurité ou l'intégrité de la Plateforme, de communiquer toute information trompeuse, d'utiliser les informations à des fins illicites.
- Respecter la qualité de producteur de bases de données de MAISON&OBJET en ne réalisant pas d'extraction substantielle du contenu de la Plateforme.

## Article 9. Propriété intellectuelle

**STRICTEMENT CONFIDENTIEL**

MAISON & OBJET – Tous droits réservés 2025

Chacune des Parties conservera la propriété des connaissances, savoir-faire, procédés, informations, données techniques, industrielles ou commerciales, fournitures, logiciels et autres créations qu'elle possédait avant la conclusion des présentes CGS.

### **9.1. Titularité des droits de propriété intellectuelle des Exposants**

Dans le cadre des Services, les Exposants peuvent publier ou partager des Contenus leur appartenant ou appartenant à des tiers et dont ils détiennent les droits de diffusion.

Tout Exposant téléversant du Contenu sur la Plateforme ou par l'intermédiaire de son Back Office (sa Boutique, ses Fiches Produits, etc.), et/ou transmettant du Contenu à MAISON&OBJET, dans le cadre des Prestations Digitales commandées, garantit qu'il a le droit de faire une représentation de tous les éléments incorporels présentés dans les Contenus.

Par ailleurs, l'Exposant concède pendant toute la durée de la relation entre les Parties, et jusqu'à la fin des présentes CGS pour quelque raison que ce soit, une licence non-exclusive pour reproduire, traduire, modifier ce Contenu pour assurer la promotion de la Plateforme ou sur tout support de son choix digital ou non, ou améliorer la Plateforme. Cette licence est consentie pour le monde entier.

### **9.2. Titularité des droits de propriété intellectuelle de MAISON & OBJET**

L'Exposant reconnaît expressément les droits de propriété intellectuelle de MAISON & OBJET et, le cas échéant, de ses concédants sur la Plateforme, ses composantes et les éléments y afférent et renonce à contester ces droits sous quelque forme que ce soit.

La Plateforme, les composantes et les éléments y afférent, dont notamment les logos, slogans, graphismes, photographiques, animations, vidéos, logiciels, bases de données et textes créés, publiés ou enregistrés par MAISON & OBJET sur la Plateforme - à l'exception des Contenus fournis et/ou appartenant à l'Exposant - sont la propriété exclusive de MAISON & OBJET et ne peuvent donc être reproduits, utilisés ou représentés sans autorisation expresse préalable, sous peine de poursuites judiciaires.

A ce titre, le Client s'interdit :

- D'utiliser les dénominations « MAISON & OBJET » dans ses campagnes sans l'accord préalable et écrit de MAISON & OBJET ; et
- D'entretenir une quelconque confusion avec MAISON & OBJET dans le cadre de ses campagnes publicitaires et/ou annonces promotionnelles.

Toute représentation ou reproduction totale ou partielle de la Plateforme, de ses composantes et de son contenu, par quelques procédés que ce soit, sans l'autorisation préalable expresse de MAISON & OBJET est interdite et constituera une contrefaçon sanctionnée par les dispositions du Code de la propriété intellectuelle.

En particulier, MAISON & OBJET interdit expressément, par quelque moyen que ce soit, l'adaptation, la modification, la décompilation, le désassemblage, la combinaison de tout ou partie de la Plateforme avec une autre solution, la copie, la reproduction, le transcodage ou la rétro-ingénierie de tout ou partie de la Plateforme ainsi que l'identification de tout ou partie du code-source.

## **Article 10 Données personnelles**

Chacune des Parties garantit l'autre Partie du respect des obligations légales et réglementaires lui incombant en fonction de son rôle au titre de la protection des données personnelles.

### **10.1. Concernant les traitements réalisés par MAISON & OBJET**

Dans le cadre des Services, MAISON & OBJET est responsable de traitement en ce qu'elle collecte et traite des données personnelles de l'Exposant.

Ces données sont traitées uniquement pour :

- L'import des Produits sur la Plateforme ;
- La mise en relation avec des Clients ;
- Et de façon plus générale, pour la mise à disposition des Services

L'ensemble des données de l'Exposant seront traitées conformément à ces finalités.

Les données personnelles de l'Exposant sont conservées pendant toute la durée des CGS puis durant une durée supplémentaire de trois (3) ans à compter de la fin de la relation commerciale, et sont destinées à MAISON & OBJET ainsi qu'à l'ensemble des prestataires associés au fonctionnement de la Plateforme.

L'Exposant bénéficie notamment à ce titre des droits suivants :

- Des droits d'accès, de rectification, de mise à jour, de portabilité et d'effacement des informations qui le concernent, ainsi qu'un droit à la limitation du traitement conformément aux articles 49,50,51,53 et 55 de la Loi Informatique et Libertés et aux dispositions des articles 15, 16, 17 et 18 du RGPD ;

- Droit d'opposition pour des motifs légitimes conformément aux dispositions de l'article 56 de la Loi Informatique et Libertés et à l'article 21 du RGPD ;
- Droit de définir le sort de ses données après sa mort, et choisir de communiquer ou non à MAISON & OBJET, ses données à un tiers qui aura été préalablement désigné. En cas de décès et à défaut d'instruction de la part de l'Exposant, MAISON & OBJET s'engage à détruire ses données, sauf si la conservation s'avère nécessaire à des fins probatoires ou pour répondre à une obligation légale.

L'Exposant peut exercer ses droits en adressant un courrier électronique à l'adresse [exercervosdroits@safisalons.fr](mailto:exercervosdroits@safisalons.fr)

L'ensemble des informations relatives au traitement de données personnelles réalisé par MAISON & OBJET sont détaillées au sein de la Politique de Confidentialité accessible ici : <https://www.maison-objet.com/paris/mentions-legales>

## 10.2. Concernant les traitements réalisés par le PSP

La politique de confidentialité liée aux traitements de données personnelles mis en œuvre par le Prestataire de Services de Paiement, est disponible sur le site commercial de Mangopay à l'adresse suivante: <https://mangopay.com/privacy-statement> .

10.3 Les utilisateurs s'engagent à consulter les politiques de confidentialité de l'Organisateur et/ou du PSP périodiquement, celles-ci pouvant être adaptées en fonction des évolutions de leurs activités respectives de traitements de données personnelles ou de la réglementation applicable, la dernière version publiée sur les sites de l'Organisateur et/ou du PSP faisant foi.

## 10.4 Concernant les traitements réalisés par l'Exposant

L'Exposant est amené à collecter et traiter les données à caractère personnel des Clients dans le cadre de l'utilisation de la Plateforme. A ce titre, il garantit qu'il traite ces données dans le respect des droits et obligations issus de la loi « Informatique et Libertés » et de toutes les « Lois sur la protection des Données personnelles.

Les « Lois sur la protection des Données personnelles » s'entendent de l'ensemble des lois, règles, règlements, directives, décrets, arrêtés ou autres obligations légales applicables à la protection ou au traitement des Données personnelles, notamment le Règlement (UE) 2016/679 du Parlement Européen et du Conseil du 27 avril 2016 (« RGPD »), et toutes législation, règle ou autre règlement de l'Union européenne (l'« Union »), d'un État membre de l'Union, de la Suisse ou du Royaume-Uni, qui les mettent en œuvre, qui en découlent, ou qui s'y rapportent.

L'Exposant sera responsable du traitement des données personnelles des Clients à compter de la mise en relation et pour l'exécution du Contrat de Vente.

La finalité de ces traitements est le suivi, la gestion des Commandes ainsi que l'exécution du Contrat de Vente.

Dans la mesure où MAISON & OBJET et l'Exposant déterminent de manière autonome les modalités et finalités du traitement, les Parties sont considérées comme des responsables de traitement distincts.

A ce titre, les Parties conviennent expressément que l'Exposant, en tant que responsable des traitements visés ci-dessus, mettra tous les moyens en sa possession pour assurer la sécurité et la confidentialité des données à caractère personnel qui lui sont confiées, de telle manière que son traitement des Données Personnelles satisfasse aux exigences du RGPD applicables (notamment toutes les mesures requises en vertu de son article 32), assure la protection des droits des personnes concernées et fournisse un niveau de protection au moins comparable à la protection requise par les « Lois sur la protection des données personnelles ».

## Article 11. Responsabilité

### 11.1. Principes Généraux

La responsabilité de MAISON & OBJET ne pourra en aucun cas être engagée en cas d'inexécution ou de mauvaise exécution des obligations contractuelles imputables à l'Exposant, notamment concernant l'import et la commercialisation des Produits sur la Plateforme.

De la même façon, MAISON & OBJET sera déchargée de plein droit de tout engagement de toute responsabilité :

- Liée à l'exécution même du Contrat de Vente conclu entre l'Exposant et le Client ;
- En cas de force majeure tel que définie par la jurisprudence applicable et à l'article « Force Majeure » des présentes CGS ;
- En cas de défaut de règlement de l'Exposant ;
- En cas de violation des présentes par l'Exposant.

### 11.2. Sur la responsabilité de MAISON & OBJET en sa qualité d'hébergeur

L'Exposant reconnaît par les présentes CGS que MAISON & OBJET a la qualité d'hébergeur de ses Contenus. A ce titre, MAISON & OBJET se réserve la possibilité de retirer tout contenu publié sur la Plateforme et/ou dans les outils de communication du salon (site internet, réseaux sociaux, newsletters, etc.), qui lui aura été signalé et qu'elle considérera comme manifestement illicite au sens de l'article 6 I 2° de la loi du 21 juin 2004 pour la confiance en l'économie numérique dite LCEN, et suspendre l'exécution des Services dans les conditions prévues ci-après.

### **11.3. Sur la responsabilité de l'Exposant en sa qualité d'éditeur des Contenus**

L'Exposant est l'unique responsable des engagements qu'il prend auprès des Clients de la Plateforme, notamment dans le cadre des Fiches Produits publiées.

L'Exposant garantit qu'il dispose de l'ensemble des droits sur ses Contenus et reconnaît être informé que MAISON & OBJET pourra se retourner contre lui en cas d'action ou recours intenté contre MAISON & OBJET pour copie, contrefaçon, imitation et généralement de toute reproduction et représentation de toute ou partie des données et Contenus publiés par l'Exposant et/ou communiqués par lui en vue de sa publication dans les outils de communication du Salon. En cas de demande formulée par un tiers contre MAISON & OBJET, au titre notamment d'un Produit de l'Exposant, l'Exposant indemnifiera MAISON & OBJET de l'ensemble des frais raisonnablement engagés par MAISON & OBJET pour sa défense et des éventuelles condamnations qu'il aurait à subir.

A ce titre, l'Exposant garantit MAISON & OBJET contre tous recours ou actions que pourraient former à un titre quelconque toute personne tierce.

L'Exposant assume l'entière responsabilité de ses produits et de ses Contenus vis-à-vis des tiers, la responsabilité de MAISON & OBJET ne pouvant, en aucune façon, être engagée.

## **Article 12. Force Majeure**

La responsabilité de MAISON & OBJET ne pourra pas être mise en œuvre si la non-exécution ou le retard dans l'exécution de l'une de ses obligations décrites dans les présentes CGS découle d'un cas de force majeure.

Il y a force majeure en matière contractuelle lorsqu'un événement échappant au contrôle du débiteur, qui ne pouvait être raisonnablement prévu lors de la conclusion du Contrat et dont les effets ne peuvent être évités par des mesures appropriées, empêche l'exécution de son obligation par le débiteur.

Si l'empêchement est temporaire, l'exécution de l'obligation est suspendue à moins que le retard qui en résulterait ne justifie la résolution du contrat. Si l'empêchement est définitif, le contrat est résolu de plein droit et les parties sont libérées de leurs obligations dans les conditions prévues aux articles 1351 et 1351-1 du Code civil.

En cas de survenance d'un des événements susvisés, MAISON & OBJET s'efforcera d'informer l'Exposant dès que possible.

## **Article 13. Durée du Contrat – Résiliation**

### **13.1. Durée**

Les présentes CGS sont conclues, dans le cadre de la participation de l'Exposant à l'édition concernée du salon Maison&Objet, pour la durée de mise à disposition des Services à l'Exposant, telle que précisée dans la Demande de participation au Salon.

### **13.2. Résiliation**

Il est précisé à l'Exposant que les présentes CGS pourront être résiliées sans indemnité au profit de l'Exposant et sans mise en demeure préalable, dans les cas suivants :

- En cas de violation grave et répétée des présentes dispositions ;
- En cas de fin du Règlement Général de MAISON & OBJET pour quelque cause que ce soit ;
- En cas de violation des lois et règlement en vigueur ;
- En cas d'atteinte à l'ordre public, aux bonnes mœurs ou aux droits d'un tiers portant notamment sur un Contenu publié par l'Exposant ;
- S'il y a urgence à faire cesser les agissements constatés de l'Exposant.

### **13.3. Conséquences de la résiliation**

Toute résiliation, résolution ou annulation du Contrat, pour quelque cause que ce soit, entraîne automatiquement l'annulation de l'accès aux Services proposés à l'Exposant.

MAISON & OBJET se réserve le droit de renvoyer vers l'Exposant toute réclamation initiée par un Client concernant notamment les Commandes et conservera la possibilité de communiquer en visant sa collaboration avec l'Exposant pendant une durée complémentaire de douze (12) mois à compter de la réception du courrier de résiliation.

Les articles « Propriété intellectuelle », « Responsabilité » et « Données à caractère personnel » survivront pendant une durée de deux (2) ans à compter de la fin des CGS pour quelque cause que ce soit.

## **Article 14. Confidentialité**

Chaque Partie s'engage à n'utiliser les Informations Confidentielles, directement ou indirectement, en tout ou partie, que pour la stricte exécution du présent Contrat.

Toute divulgation établie pourra engager la responsabilité de son auteur, et ce quelle que soit la cause de la divulgation.

Les obligations de confidentialité stipulées par la présente clause ne s'appliquent pas à l'intégralité ou à toute partie des Informations Confidentielles dans la mesure où :

- (a) Elles étaient légalement détenues par la partie destinataire avant leur divulgation ;
- (b) Elles ont été légalement divulguées à la partie destinataire par une tierce partie sans restriction de divulgation ;
- (c) Elles sont assujetties à une obligation légale de divulgation par tout tribunal compétent, autorité ou administration.

La présente clause de confidentialité sera maintenue à l'expiration du Contrat jusqu'à ce que les Informations Confidentielles ne soient plus confidentielles au titre du présent article, et soient ainsi tombées dans le domaine public selon les délais légaux consacrés.

## **Article 15. Garanties**

Chaque Partie s'engage envers et garantit l'autre Partie qu' :

- Elle a le pouvoir et l'autorité de conclure le présent Contrat, et qu'elle assurera et maintiendra, au cours de la relation, l'ensemble des autorisations éventuelles nécessaires à l'exécution de ses obligations ;
- Elle détient, ou s'est vue octroyer les droits lui permettant d'utiliser aux fins du présent Contrat, l'ensemble des droits de propriété intellectuelle nécessaires au respect de ses obligations ;
- Elle exécutera ses obligations en vertu du présent Contrat conformément à l'ensemble des lois en vigueur et en démontrant une diligence et des compétences raisonnables ;
- Elle ne fera ni n'omettra de faire quoi que ce soit pouvant entraîner pour l'autre Partie une violation de toute loi ou règlement en vigueur ;  
et
- Elle ne dénigrera pas l'autre Partie.

## **Article 16. Assurance**

MAISON & OBJET est assurée pour les conséquences de sa responsabilité civile auprès d'une compagnie d'assurances notoirement solvable. MAISON & OBJET s'engage à maintenir cette police d'assurance pendant toute la durée de réalisation des Services et à en apporter la preuve, sur demande, à l'Exposant, en lui fournissant une attestation de son assureur, énumérant les garanties souscrites, leur montant et leur durée de validité.

## **Article 17. Dispositions Générales – Indépendance**

Si l'une quelconque des stipulations des CGS venait à être nulle au regard d'une disposition législative ou réglementaire en vigueur et/ou d'une décision de justice ayant autorité de la chose jugée, elle sera réputée non écrite mais n'affectera en rien la validité des autres clauses qui demeureront pleinement applicables.

Chacune des Parties est une personne morale indépendante de l'autre, que ce soit d'un point de vue juridique ou financier. Ainsi chaque Partie agit en son nom propre et sous sa seule responsabilité.

Aucune des Parties ne pourra être considérée comme le représentant de l'autre et ne pourra agir ni s'engager au nom de l'autre.

Le présent Contrat exclut tout lien de subordination ou volonté de créer une société créée de fait entre les Parties.

Néanmoins, chacune des Parties s'engage à toujours se comporter vis-à-vis de l'autre, comme un partenaire loyal et de bonne foi, et notamment à porter sans délai à la connaissance de l'autre Partie, tout différend ou toute difficulté qu'elle pourrait rencontrer dans le cadre de l'exécution du présent Contrat.

## **Article 18. Droit applicable – Jurisdiction compétente**

Les présentes CGS, leur exécution et leur interprétation sont soumises exclusivement au droit français.

Les Parties s'efforceront de régler à l'amiable tout différend survenant entre elles au sujet de l'interprétation, de l'exécution ou de la résiliation des présentes CGS

A DÉFAUT D'ACCORD AMIABLE DANS UN DÉLAI D'UN (1) MOIS À COMPTER DE LA SAISINE DE L'UNE DES PARTIES, LE LITIGE POURRA ÊTRE SOUMIS AUX JURIDICTIONS DU RESSORT DE LA COUR D'APPEL DE PARIS AUXQUELS IL EST FAIT EXPRESSÉMENT ATTRIBUTION DE COMPÉTENCE, NONOBTANT PLURALITE DE DEFENDEURS OU APPEL EN GARANTIE, Y COMPRIS POUR LES PROCEDURES D'URGENCE OU LES PROCEDURES CONSERVATOIRES, EN REFERE OU PAR REQUÊTE.

## Annexe 1 : Key Performance Indicators

Le Vendeur s'engage à respecter les indices de performance suivants en vue de ne pas porter préjudice à l'image des marques de l'Opérateur et de la Plateforme :

- **Délai d'acceptation d'une Commande / Délai de confirmation de disponibilité des Produits** : deux (2) Jours Ouvrés
- **Délai d'expédition de la Commande** : doit être conforme au délai d'expédition indiqué sur sa Fiche Produit.
- **Nombre de réclamation Clients** : inférieur ou égal à 10% des Commandes
- **Délai pour répondre à une réclamation ou toute autre sollicitation** : 48 Heures Ouvrées à compter de la réception de la notification ; la réponse du Vendeur au Client doit être donnée via son Back-office

## Annexe 2 : Conditions Commerciales

### Préambule

La Plateforme éditée par la société SAFI SALONS FRANÇAIS ET INTERNATIONAUX, société anonyme à Directoire et Conseil de surveillance, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 388 424 129, dont le siège social est sis 6-8 rue Chaptal 75009 PARIS (ci-après « **MAISON & OBJET** » ou « **l'Opérateur** ») et accessible à l'adresse suivante : <https://mom.maison-objet.com> (ci-après « **la Plateforme** ») propose un service d'intermédiation entre des vendeurs professionnels (ci-après « **les Vendeurs** ») et des acheteurs professionnels (ci-après « **les Clients** ») pour la vente d'objets et d'accessoires de maison (décorations, textiles maison, éclairages, fashion, mobiliers de cuisine, objets pour enfant, meubles d'extérieurs, etc.) (ci-après « **les Produits** »).

Les présentes Conditions Commerciales régissent l'achat de Produits proposés par le Vendeur au Client (ci-après collectivement désignées comme « **les Parties** »), par l'intermédiaire de la Plateforme.

Il est expressément précisé que l'Opérateur n'est pas parti aux présentes Conditions Commerciales, ces dernières étant conclues entre le Client et le Vendeur.

Les présentes Conditions Commerciales s'appliqueront prioritairement :

- En cas d'absence de CGV du Vendeur ;
- En cas de lacune au sein de celles-ci ;
- Enfin s'il existe une contradiction entre les CGV du Vendeur et les présentes Conditions Commerciales.

### Article 1. Définitions

Les termes employés ci-après ont, dans les présentes Conditions Commerciales, la signification suivante :

- « **Client** » : désigne toute personne qui garantit avoir la qualité de professionnel telle que définie par le droit et la jurisprudence française, qui accède à la Plateforme en étant inscrit et qui procède à une Commande de Produit auprès du Vendeur de son choix. A ce titre, il est expressément prévu que le Client est une personne physique ou morale, publique ou privée, qui agit à des fins entrant dans le cadre de son activité commerciale, industrielle, artisanale, libérale ou agricole.

- « **Commande** » : désigne tout achat de Produits réalisé par un Client sur la Plateforme.
- « **Compte** » : désigne l'interface hébergée sur la Plateforme dans laquelle est regroupée l'ensemble des données fournies par le Client et lui permettant de gérer ses Commandes. L'accès au Compte se fait grâce aux Identifiants.
- « **Conditions Commerciales** » : désigne les présentes conditions de vente applicables sur la Plateforme et ayant vocation à compléter ou remplacer les CGV du Vendeur en cas d'absence, de lacune de celles-ci ou d'incompatibilité avec les Conditions Commerciales.
- « **Conditions Générales de Services** » ou « **CGS** » : désigne les conditions contractuelles conclues entre le Vendeur et l'Opérateur, y inclus leurs éventuelles annexes.
- « **Conditions Générales d'Utilisation** » ou « **CGU** » : désigne les conditions contractuelles mises à disposition sur la page d'accueil de la Plateforme régissant l'utilisation de celle-ci et que tout utilisateur de la Plateforme doit accepter lors de son inscription sur la Plateforme, qu'il soit Client ou Vendeur.
- « **Conditions Générales de Vente du Vendeur** » ou « **CGV du Vendeur** » : désigne les Conditions Générales de Vente spécifiques du Vendeur que ce dernier a téléchargé sur la Plateforme pour régir, par défaut, les ventes de ses Produits conclues par l'intermédiaire de la Plateforme avec les Clients.
- « **Contrat de Vente** » : désigne l'ensemble contractuel encadrant la vente du Produit par l'intermédiaire de la Plateforme. Le Contrat de Vente est constitué par :
  - La Fiche Produit ;
  - Les Conditions Générales de Vente du Vendeur ;
  - Les Conditions Commerciales de la Plateforme, le cas échéant. Il est précisé qu'en cas de lacune ou d'absence des CGV du Vendeur, ou de contradiction entre les CGV du Vendeur et les Conditions Commerciales, ces dernières s'appliqueront prioritairement.
- « **Fiche Produit** » : désigne l'offre commerciale liée à un Produit rédigée par le Vendeur, devant fournir l'ensemble des informations essentielles légalement requises.
- « **Identifiants** » : désigne les identifiants générés automatiquement sur la Plateforme permettant au Vendeur d'accéder à son Back Office, et l'adresse email et le mot de passe choisis par le Client lors de la création de son Compte.
- « **Parties** » : au pluriel, désigne ensemble le Client et le Vendeur. Au singulier, désigne l'Opérateur ou le Client, de façon indifférenciée.
- « **Plateforme** » : désigne la plateforme en ligne accessible à l'adresse suivante : <https://mom.maison-objet.com>. La

Plateforme regroupe l'ensemble des pages web, Services et fonctionnalités proposés aux utilisateurs.

- « **Prestataire de Services de Paiement** » ou « **PSP** » : désigne la société détentrice d'un agrément bancaire, fournissant des services de paiement aux Vendeurs afin de leur permettre d'encaisser les paiements des Clients. Le Prestataire de Services de Paiement de l'Opérateur est : MANGOPAY SA, Société anonyme de droit luxembourgeois, au capital de 24.700.000 euros, dont le siège social est situé 2, avenue Amélie, L-1125 Luxembourg et immatriculée au Registre du commerce et des sociétés luxembourgeois sous le numéro B173459 ;
- « **Produit** » : désigne tout objet ou accessoire de maison à savoir : décorations, textiles maison, éclairages, fashion, mobiliers de cuisine, objets pour enfant, meubles d'extérieur, etc. et appartenant aux catégories pouvant être vendues sur la Plateforme.
- « **Vendeur** » : désigne tout professionnel de la vente ayant souscrit aux Services proposés par l'Opérateur sur la Plateforme. Le Vendeur est établi au sein de l'Union Européenne.

## Article 2. Objet

Les présentes Conditions Commerciales sont proposées afin d'harmoniser la politique commerciale applicable aux ventes de Produits sur la Plateforme.

Les présentes Conditions Commerciales s'appliquent en cas d'absence, de lacune, ou de contradiction entre les CGV du Vendeur et les présentes Conditions Commerciales.

Les documents prévaudront dans l'ordre suivant :

- Fiche Produit ;
- Conditions Commerciales ;
- CGV du Vendeur.

## Article 3. Acceptation des Conditions Commerciales

Le Client s'engage à lire attentivement les présentes Conditions Commerciales et les accepter expressément avant de procéder au paiement d'une Commande de Produit passée sur la Plateforme.

Il est précisé que le Client pourra prendre connaissance des présentes Conditions Commerciales de la Plateforme au moment de la Commande d'un Produit auprès du Vendeur au moyen d'un lien hypertexte et doivent être consultées avant de passer la Commande. Le Client est invité à lire attentivement, télécharger, imprimer les Conditions Commerciales disponibles au moment de la Commande et à en conserver une copie.

Il est recommandé au Client de lire les Conditions Commerciales disponibles sur la Plateforme à chaque nouvelle Commande, la dernière version des Conditions Commerciales s'appliquant à toute nouvelle Commande de Produits.

Le Client préalablement à sa Commande, déclare avoir la pleine capacité juridique, lui permettant de s'engager et de conclure tout éventuel Contrat de Vente.

En confirmant la Commande, le Client reconnaît avoir lu, compris et accepté les Conditions Commerciales sans limitation ni condition.

## Article 4. Informations relatives au Client

Pour pouvoir passer une Commande, le Client devra s'inscrire sur la Plateforme afin de pouvoir disposer d'un Compte, selon les modalités prévues au sein des Conditions Générales d'Utilisation de la Plateforme.

A partir de ses Identifiants, le Client pourra se connecter à son Compte et passer une Commande de Produits auprès du Vendeur.

Le Client s'engage à ne procéder à des Commandes qu'à des fins exclusivement professionnelles.

Les informations que le Client fournit au Vendeur lors d'une Commande doivent être complètes, exactes et à jour.

Le Vendeur se réserve le droit de demander au Client de confirmer, par tout moyen approprié, son identité, son éligibilité et les informations communiquées.

## Article 5. Processus de Commande de Produits

### 5.1. Caractéristiques des Produits

Le Vendeur s'engage à présenter les caractéristiques essentielles des Produits au sein de ses Fiches Produits et les informations obligatoires en vertu du droit applicable.

Selon le Produit, le Vendeur indiquera notamment :

- La description du Produit ;
- Les conseils d'utilisation ;
- La référence ;
- Les caractéristiques techniques ;
- Les qualités et caractéristiques environnementales de tout Produit générateur de déchets (l'incorporation de matière recyclées, l'emploi de ressources renouvelables, la durabilité, les possibilités de réemploi, la recyclabilité et la présence de substances dangereuses) ;
- Les règles de tri applicables.

Par conséquent, le Client s'engage à les lire attentivement avant de passer une Commande sur la Plateforme.

Le Client reconnaît avoir vérifié l'adéquation de l'offre et des Produits à ses besoins.

Le Vendeur garantit que les Produits commercialisés sont conformes à la législation européenne en vigueur et aux normes applicables en France.

### 5.2. Contrat de Vente

Les Commandes sont régies par les présentes Conditions Commerciales qui complètent ou remplacent, le cas échéant, les CGV du Vendeur, accessibles sur sa page marque.

En cas de contradiction entre les CGV du Vendeur et les Conditions Commerciales, ou dans l'hypothèse où les CGV du Vendeur seraient absentes ou lacunaires sur un point, les stipulations des Conditions Commerciales s'appliqueront prioritairement.

Les caractéristiques essentielles des Produits et les informations rendues obligatoires en vertu du droit applicable sont intégrées à la Fiche Produit ou aux CGV du Vendeur le cas échéant.

### 5.3. Procédure de Commande

Les Commandes de Produits sont directement passées sur la Plateforme. Pour effectuer une Commande, le Client doit suivre les étapes décrites ci-dessous.

#### 5.3.1. Sélection des Produits

Pour sélectionner le(s) Produit(s) de son choix, le Client est invité à se connecter à son Compte ou à se créer un Compte, dans les conditions définies au sein des Conditions Générales d'Utilisation.

Le Client devra sélectionner le(s) Produit(s) de son choix en cliquant sur le(s) Produit(s) concerné(s) et en choisissant la quantité souhaitée ou encore, le cas échéant, les caractéristiques du Produit souhaité (couleur, taille, etc.).

Une fois le Produit sélectionné, celui-ci est placé dans le panier du Client. Le Client peut ajouter à son panier autant de Produits qu'il le souhaite.

#### 5.3.2. Commandes

Une fois que le Produit est placé dans son panier, le Client doit cliquer sur le panier et vérifier que le contenu de sa Commande est correct.

Le Client est invité à vérifier le contenu de sa Commande (y compris la quantité et les références des Produits commandés, le prix et l'adresse de livraison) et fournir l'ensemble des informations nécessaires à la facturation des Produits avant de valider son contenu.

Le Client prend alors connaissance des présentes Conditions Commerciales ainsi que, le cas échéant, des CGV du Vendeur et les accepte lors de la validation de sa Commande.

Après vérification de sa Commande, le Client peut procéder au paiement sécurisé du ou des Produit(s) en suivant les instructions figurant sur l'espace sécurisé du Prestataire de Services de Paiement.

Les Commandes passées doivent comprendre toutes les informations nécessaires à leur traitement.

Le Client est expressément informé que le Vendeur aura la possibilité de refuser toute Commande qui lui parvient sous réserve de le justifier par l'un des motifs exceptionnels suivants :

- Rupture de stock ;
- Le Produit n'est plus disponible ;
- Le Produit n'est plus commercialisé ;
- Autre motif.

#### 5.3.3. Accusé de réception

Une fois que toutes les étapes décrites ci-dessus sont complétées, une page apparaît sur la Plateforme afin d'accuser réception de la Commande du Client. Une copie de l'accusé de réception de la Commande est automatiquement adressée au Client par courrier électronique, à condition que l'adresse électronique communiquée par le biais du formulaire d'inscription ou dans le Compte soit correcte.

#### 5.3.4. Facturation

Pendant la procédure de Commande, le Client devra saisir les informations nécessaires à la facturation.

Le Client doit notamment indiquer clairement toutes les informations relatives à la livraison, en particulier l'adresse exacte de livraison, ainsi que tout éventuel code d'accès à l'adresse de livraison.

Sur l'espace sécurisé du Prestataire de Services de Paiement, le Client doit également préciser le moyen de paiement choisi.

Ni le bon de commande que le Client établit en ligne, ni l'accusé de réception envoyé au Client par courrier électronique ne constituent une facture. Quel que soit le mode de commande ou de paiement utilisé, le Client pourra accéder à la facture depuis son Compte.

### 5.4. Prix

Pour tous les Produits, le Client trouvera sur les Fiches Produits des Vendeurs sur la Plateforme des prix affichés en euros Hors Taxes (HT) et en euros Toutes Taxes Comprises (TTC), ainsi que les frais de livraison applicables selon les modes de livraison proposés.

Les prix incluent en particulier la Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA) au taux en vigueur à la date de Commande. Toute modification du taux applicable peut impacter le prix des Produits à compter de la date d'entrée en vigueur du nouveau taux.

Les prix indiqués sont valables, sauf erreur grossière. Le prix applicable est celui indiqué à la date à laquelle la Commande est passée par le Client.

### 5.5. Disponibilité des Produits

Un Produit indisponible n'est en principe pas visible sur la Plateforme.

En tout état de cause, il convient de rappeler que l'Opérateur ne saurait être tenu responsable de l'indisponibilité d'un Produit ou d'une quelconque conséquence sur la Commande ou de l'annulation de celle-ci, l'opération de vente étant effectuée sous la seule et entière responsabilité du Vendeur.

Si l'indisponibilité n'a pas été indiquée au moment de la Commande, le Vendeur s'engage à refuser la commande du Client en sélectionnant le motif : Le Produit n'est plus disponible.

## Article 6. Paiement

Les paiements réalisés à l'occasion de Commandes via la Plateforme sont gérés par le Prestataire de Services de Paiement, l'Opérateur n'entrant pas en possession des flux financiers correspondant aux paiements.

### 6.1. Moyens de paiement

Le Client peut payer ses Produits en ligne sur la Plateforme suivant les modes de paiement proposés, c'est-à-dire par :

- Carte bancaire ;
- Prélèvement SEPA ;
- Virement Bancaire.

Lorsqu'il choisira son moyen de paiement, le Client sera redirigé vers un espace sécurisé correspondant à ce choix, afin de procéder au paiement. Le Client se déclare informé du fait que tout paiement sur la Plateforme se fait via le Prestataire de Services de Paiement, gérant les flux financiers.

Dans ce cadre, le Client garantit au Vendeur qu'il détient toutes les autorisations requises pour utiliser le moyen de paiement choisi.

Toutes les mesures nécessaires seront alors prises pour garantir la sécurité et la confidentialité des données transmises en ligne dans le cadre du paiement en ligne sur la Plateforme.

## 6.2. Délai de paiement

En cas de paiement par carte bancaire, prélèvement SEPA ou virement bancaire, le compte bancaire du Client sera débité dès que le Vendeur aura accepté la Commande de Produits passée sur la Plateforme.

## 6.3. Refus de paiement

Dans l'hypothèse où, pour quelque raison que ce soit, opposition, refus ou autre, la transmission du flux d'argent dû par le Client s'avérerait impossible, la Commande et la vente seraient annulées.

## 6.4. Retard de paiement

En cas de défaut ou de retard de paiement, le Vendeur applique des pénalités de retard calculées de la façon suivante :

Pénalités de retard = (montant TTC de la facture \* TAUX LÉGAL APPLICABLE POUR LE SEMESTRE) \* (nombre de jours de retard dans le semestre / 365)

Le Taux Légal Applicable s'entend du taux d'intérêt appliqué par la Banque centrale européenne à son opération de refinancement la plus récente majoré de 3 points de pourcentage.

Les pénalités de retard sont exigibles le jour suivant la date de règlement figurant sur la facture sans qu'un rappel soit nécessaire. Tout Client en situation de retard de paiement est de plein droit débiteur, à l'égard du créancier, d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant de 40 euros. Lorsque des frais de recouvrement exposés sont supérieurs au montant de cette indemnité forfaitaire, le Vendeur pourra demander une indemnisation complémentaire, sur justification.

## Article 7. Livraison

Les modalités de Livraison sont détaillées au sein de ***l'Annexe 1 – Politique de livraison.***

## Article 8. Transfert des risques et de la propriété

Sauf convention contraire particulière entre les Parties, le transfert au Client des risques de vol, perte, détérioration ou destruction s'opère lors de la livraison ou en cas de remise à un transporteur lors de la remise des marchandises au premier transporteur.

## Article 9. Garanties des vices cachés

En dehors des garanties commerciales que le Vendeur pourrait proposer pour certains Produits, tout Client bénéficie de la garantie des vices cachés pour l'ensemble des Produits.

Le Vendeur est tenu de la garantie à raison des défauts cachés du Produit vendu qui le rendent impropre à l'usage auquel on le destine, ou qui diminuent tellement cet usage que le Client ne

l'aurait pas acquis, ou n'en aurait donné qu'un moindre prix, s'il les avait connus. (**Article 1641 du Code Civil**)

Cette garantie permet au Client, qui peut prouver l'existence d'un vice caché, de choisir entre le remboursement du prix du Produit s'il est retourné, ou de garder le Produit et de se faire rendre une partie du prix. (**Article 1644 du Code Civil**)

L'action résultant des vices rédhibitoires doit être intentée par le Client dans un délai de deux (2) ans à compter de la découverte du vice. (**Alinéa 1er de l'article 1648 du Code Civil**)

## Article 10. Responsabilité

Sauf dispositions d'ordre public contraires, le Vendeur ne sera pas responsable de la survenance de tout dommage de quelque nature qu'il soit résultant directement ou indirectement de l'utilisation ou de l'impossibilité d'utilisation des Produits et notamment :

- Le Vendeur ne sera pas responsable de la survenance de tout dommage spécial, indirect ou incident tels que notamment, baisse de production, perte de profits et cela même si le Client a été averti de la possibilité de la survenance de tels dommages ou pertes ;
- Le Vendeur ne sera pas responsable en cas de perte ou destruction de tout bien, dommage ou dépenses ayant pour origine directe ou indirecte l'utilisation, la mauvaise utilisation ou l'incapacité d'utilisation du Produit par le Client, et cela de façon indépendante ou en combinaison avec un autre produit ;
- Le Vendeur ne sera pas responsable en cas de perte commerciale de quelque nature qu'elle soit.

En aucun cas, la responsabilité contractuelle du Vendeur, telle qu'elle pourrait être engagée en application des présentes Conditions Commerciales de la Plateforme, ne saurait excéder le montant des sommes payées ou restant à payer par le Client pour l'achat du Produit en cause.

## Article 11. Force Majeure

La responsabilité du Vendeur ne pourra pas être mise en œuvre si la non-exécution ou le retard dans l'exécution de l'une de ses obligations décrites dans les présentes Conditions Commerciales découle d'un cas de force majeure.

Il y a force majeure en matière contractuelle lorsqu'un événement échappant au contrôle du débiteur, qui ne pouvait être raisonnablement prévu lors de la conclusion des Conditions Commerciales et dont les effets ne peuvent être évités par des mesures appropriées, empêche l'exécution de son obligation par le débiteur.

Si l'empêchement est temporaire, l'exécution de l'obligation est suspendue à moins que le retard qui en résulterait ne justifie la résolution du contrat. Si l'empêchement est définitif, les Conditions Commerciales sont résolues de plein droit et les Parties sont libérées de leurs obligations dans les conditions prévues aux articles 1351 et 1351-1 du Code civil.

En cas de survenance d'un des événements susvisés, le Vendeur s'efforcera d'informer le Client dès que possible.

## Article 12. Données personnelles

Le Vendeur peut être amené à collecter et à traiter les données à caractère personnel des Clients de la Plateforme lors de la Commande de Produits. A ce titre, il garantit qu'il traite ces données dans le respect des droits et obligations issues de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique aux fichiers et aux libertés dans sa dernière version en vigueur dite Loi « Informatique et Libertés », et du Règlement Général sur la Protection des Personnes (RGPD).

A compter de la mise en relation avec le Client ayant procédé à une Commande de Produits, le Vendeur sera responsable des traitements de données à caractère personnel des Clients.

Les données du Client sont conservées confidentiellement par le Vendeur, pour les besoins du Contrat, de son exécution et dans le respect de la loi, pendant une durée de trois (3) ans maximums à compter de la fin de la relation commerciale.

Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique aux fichiers et aux libertés et au RGPD, le Vendeur assure la mise en œuvre des droits des personnes concernées.

Il est rappelé que le Client dont les données à caractère personnel sont traitées bénéficie des droits d'accès, de rectification, de mise à jour, de portabilité et d'effacement des informations qui le concernent, ainsi qu'un droit à la limitation du traitement conformément aux articles 49,50,51,53 et 55 de la Loi Informatique et Libertés et aux dispositions des articles 15, 16, 17 et 18 du RGPD.

Conformément aux dispositions de l'article 56 de la Loi Informatique et Libertés et à l'article 21 du RGPD, le Client peut également, pour des motifs légitimes, s'opposer au traitement des données le concernant, sans motif et sans frais.

Le Client peut également définir le sort de ses données après sa mort et choisir que le Vendeur communique ou non ses données à un tiers que le Client aura préalablement désigné.

Le Client peut exercer l'ensemble de ces droits en :

- Adressant un courrier électronique à exercervosdroits@safisalons.fr ;
- Envoyant un courrier à l'Opérateur à l'adresse suivante : 6-8 rue Chaptal, 75009 - Paris.

Le Client peut exercer l'ensemble de ces droits en envoyant une réclamation au Vendeur.

Enfin, le Client peut également introduire une réclamation auprès des autorités de contrôle et notamment de la CNIL (<https://www.cnil.fr/fr/plaintes>).

L'ensemble de la politique liée aux traitements de données personnelles mis en œuvre par l'Opérateur est détaillée au sein de la Politique de Confidentialité de la Plateforme accessible ici : [Mentions légales - Maison&Objet \(maison-objet.com\)](#)

### **Article 13. Réclamations**

Tout Client aura la possibilité de formuler une réclamation concernant une Commande de Produits auprès du Vendeur. Les réclamations portent uniquement sur des Produits manquants, détériorés ou de non-conformité apparente

Le Client pourra contacter le Vendeur depuis son Compte dès la réception de tout Produit concernant les Produits commandés ou en l'absence de réception des Produits commandés.

Pour cela, le Client devra également indiquer le numéro de la Commande concernée.

Tout litige en lien avec la Commande de Produits sera directement réglé entre le Client et le Vendeur, seules Parties aux présentes Conditions Commerciales.

Le Vendeur et/ou le Client pourra néanmoins solliciter de l'Opérateur qu'il intervienne en tant que médiateur entre eux, à partir de leur interface respective via le service client de la Plateforme, à la condition d'avoir contacté au préalable le Vendeur dans le cadre de sa réclamation et de n'avoir pas eu de réponse conformément aux CGS.

### **Article 14. Validité des Conditions Commerciales**

Toute modification de la législation ou de la réglementation en vigueur, ou toute décision d'un tribunal compétent invalidant une ou plusieurs clauses des présentes Conditions Commerciales ne saurait affecter la validité du présent Contrat. Une telle modification ou décision n'autorise en aucun cas les Clients à méconnaître les présentes Conditions Commerciales.

### **Article 15. Modification des Conditions Commerciales**

Les présentes Conditions Commerciales de la Plateforme sont datées de manière précise et pourront être modifiées et mises à jour à tout moment.

Il est toutefois précisé que les Conditions Commerciales applicables sont celles en vigueur au moment de la Commande. Ainsi, les modifications apportées aux Conditions Commerciales ne s'appliqueront pas aux Produits déjà commandés.

### **Article 16. Attribution de compétence et droit applicable**

LES PRÉSENTES CONDITIONS COMMERCIALES AINSI QUE LES RELATIONS ENTRE LE CLIENT ET LE VENDEUR SONT RÉGIES PAR LE DROIT FRANÇAIS.

EN CAS DE LITIGE, SEULS LES TRIBUNAUX FRANÇAIS SERONT COMPÉTENTS.

En cas de différend survenant entre le Vendeur et le Client au sujet de l'interprétation, de l'exécution ou de la résiliation des présentes, les Parties s'efforceront de le régler à l'amiable.

A DÉFAUT D'ACCORD AMIABLE DANS UN DÉLAI D'UN (1) MOIS À COMPTER DE LA SAISINE DE L'UNE DES PARTIES, LE LITIGE POURRA ÊTRE SOUMIS AUX JURIDICTIONS DU RESSORT DE LA COUR D'APPEL DE PARIS AUXQUELS IL EST FAIT EXPRESSÉMENT ATTRIBUTION DE COMPÉTENCE, NONOBTANT PLURALITE DE DEFENDEURS OU APPEL EN GARANTIE, Y COMPRIS POUR LES PROCEDURES D'URGENCE OU LES PROCEDURES CONSERVATOIRES, EN REFERE OU PAR REQUÊTE.

Le Client et le Vendeur conviennent expressément que l'ensemble de leurs échanges et actions intervenus par l'intermédiaire de la Plateforme auront force de preuve et

pourront être utilisés au soutien d'une de leur prétention devant n'importe quel organe, administration ou juridiction.

**Annexe 1 des Conditions Commerciales - Politique de livraison****Zone de livraison**

La zone de Livraison par défaut est le territoire de l'Union européenne et les territoires ultra-marins rattachés à l'un des pays membre de l'Union européenne, étant précisé que le Vendeur pourra restreindre la zone géographique de livraison. Cette information est indiquée au sein de sa Fiche Produit et/ou des CGV du Vendeur.

Il est impossible de passer une Commande pour toute adresse de livraison située en dehors de cette zone de livraison. Les Produits sont expédiés à l'adresse de livraison que le Client aura indiquée au cours du processus de Commande.

**Délai d'expédition**

Les délais pour préparer une Commande, avant expédition des Produits en stock sont mentionnés sur la Fiche du Produit ou à défaut dans les CGV du Vendeur. Ces délais s'entendent hors weekends ou jours fériés.

Un message électronique sera automatiquement adressé au Client au moment de l'expédition des Produits à condition que l'adresse électronique figurant dans le formulaire d'inscription soit correcte.

**Délais & Frais de livraison**

Au cours du processus de Commande, le Vendeur indique au Client les délais et formules d'expédition possibles pour les Produits achetés.

Les coûts d'expédition sont calculés en fonction du mode de Livraison et du poids du ou des Produit(s) acheté(s).

Le montant de ces coûts sera dû par le Client en sus du prix des Produits achetés.

**Modalités de livraison**

Les modalités de Livraison sont détaillées sur la Fiche Produit du Vendeur ou à défaut dans les CGV du Vendeur. Le Vendeur s'engage à respecter le mode de Livraison choisi par le Client parmi ceux proposés par le Vendeur. Le Vendeur ne peut expédier une Commande qu'en une seule fois.

**Problèmes de livraison**

Le délai de Livraison indiqué lors de la Commande n'est donné qu'à titre indicatif et n'est aucunement garanti.

Par voie de conséquence, tout retard dans la mise à disposition des Produits ne pourra pas donner lieu au profit du Client à :

- L'allocation de dommages et intérêts ;
- L'allocation de pénalités ;
- L'annulation de la commande.

Il appartient au Client de vérifier les Produits livrés dès leur Livraison.

En cas de Produits manquants, détériorés ou de non-conformité apparente, le Client devra formuler toutes les réserves

nécessaires via le formulaire de réclamation accessible depuis son Compte.

A défaut, le Client est réputé avoir accepté les Produits sans réserve au bout de 10 (dix) jours après expédition des Produits.

Le Client devra fournir toute justification quant à la réalité des défauts constatés, le Vendeur se réservant le droit de procéder, directement ou indirectement, à toute constatation et vérification sur place. Le retour des Produits non-conformes est subordonné à l'acceptation préalable du Vendeur. A défaut, le Client est réputé avoir accepté les Produits sans réserve.

En cas de non-paiement intégral d'une facture venue à échéance, après mise en demeure restée sans effet dans les quarante-huit (48) heures, le Vendeur se réserve la faculté de suspendre toute livraison en cours et/ou à venir.

En cas de renonciation par le Client à sa Commande, le Vendeur se réserve le droit de revendiquer la marchandise et d'annuler la Commande en cours.